

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été).

Départs de Saumur pour Nantes.		Départ de Saumur pour Paris.	
6 heures 35 minut. soir,	Omnibus.	9 heures 48 minut. matin,	Express.
4 — 35 — —	Express.	11 — 51 — —	Omnibus.
2 — 58 — —	matin, Express-Poste.	6 — 6 — —	Omnibus.
10 — 23 — —	Omnibus.	9 — 36 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.	7 heures 27 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Moscou, 31 août /12 septembre. — Le manifeste impérial est maintenant dans les mains de tout le monde. Outre les dispositions que je vous ai mandées, il contient encore celles-ci :

- 1° Médaille commémorative civile et militaire pour tous ceux qui ont participé directement ou indirectement à la guerre.
- 2° Dans tout l'empire, libération du service militaire pendant quatre années ;
- 3° Répartition plus équitable de la capitation ;
- 4° Remise de toutes les contributions arriérées, pour une somme de 24 millions ;
- 5° L'Empereur fait grâce aux condamnés politiques des années 1826 et 1831 ;
- 6° Tous les Israélites de l'empire sont libérés des charges de recrutement qui pesaient encore sur eux ;
- 7° Les enfants de soldats élevés par l'Etat, et qui, comme tels, étaient jusqu'ici incorporés dans l'armée, où ils devaient servir en qualité de soldats, sont tous rendus à leurs parents.

Les cérémonies les plus importantes du couronnement sont terminées. Le temps a changé ; il fait très-mauvais. (Le Nord.)

Marseille, samedi 13 septembre. — Les arrivages sont ralentis. Les blés sont calmes et montrent une tendance à la baisse.

L'ingénieur, M. Audibert, doit livrer prochainement l'embranchement d'Aix. La ligne de la Méditerranée, qui transportait, en mai, 1,400 tonnes par jour, en transporte aujourd'hui 2,500 et jusqu'à 3,200. Cette augmentation de trafic est due aux céréales et au retour du matériel d'Orient. Les besoins sont satisfaits. En multipliant les trains, on arrive à transporter 6,000 tonnes par jour.

Le *Mersey* apporte des nouvelles de Constantinople du 4. Des opérations considérables en céréales avaient eu lieu. Le ministère était consolidé par un brusque revirement de lord Redcliffe. On prétend que l'accueil enthousiaste qu'ont fait les Roumains

au baron de Talleyrand a refroidi l'ambassadeur anglais sur la réunion des Principautés, et qu'il abandonnerait ce projet à la condition que le Sultan refuserait le percement de l'isthme de Suez, et qu'il concéderait aux Anglais le railway du golfe Persique. (Constitutionnel.)

Londres, 13 septembre. — Le *Times* dit, à propos de la note du cabinet napolitain, que la France et l'Angleterre doivent insister auprès du roi Ferdinand, pour l'octroi d'une amnistie ainsi que d'une constitution, et que ces deux puissances doivent envoyer des navires de guerre devant Naples, et rompre toute relation diplomatique avec le gouvernement des Deux-Siciles.

Marseille, 13 septembre. — « Les nouvelles de Constantinople apportées par le *Mersin*, annoncent que l'amiral Stewart est parti pour Malte, que l'escadre de l'amiral Lyons suivra bientôt la même voie, et que sir Bulwer est arrivé à Constantinople. La commission chargée de réorganiser les Principautés danubiennes se trouvait réunie presque au complet. » — Havas.

EXTÉRIEUR.

AMÉRIQUE. — Les nouvelles du Kansas n'annoncent aucune amélioration dans la situation de ce pays. Les deux partis cherchent, chacun de son côté, à entraîner les troupes régulières contre ses adversaires.

Une dépêche de Chicago, du 26, dit que mille hommes bien armés sont prêts à défendre Leavenworth au premier signal.

Le même jour, on mandait de Saint-Louis : 2,500 partisans de l'esclavage étaient, le 22, prêts à entrer au Kansas.

Quatre cents hommes du général Lane se trouvent sur la rive nord de la rivière pour intercepter le passage à ceux qui voudraient aller au secours de Lecompton.

L'*Express* de Lexington annonce de son côté que le général Smith s'était porté sur le point menacé avec des forces considérables, et que le général

Richardson, à la tête de milices territoriales, se met en mesure de couper la retraite du général Lane.

Une autre dépêche, datée de Chicago, 27 août, annonce que la mission de Tucker a été attaquée par dix-huit Missouriens qui n'ont pu la réduire.

Des compagnies de Missouriens traversaient le fleuve vendredi et samedi, près de Leavenworth. D'autres se concentraient à Kansas-City et à Westport.

Rien n'a été entrepris contre Lawrence.

Le gouverneur Shannon a conclu ces jours dernier un arrangement par lequel les prisonniers seront échangés, et le canon enlevé de Lawrence au mois de mai dernier a été restitué.

— Nous lisons dans le *New-York-Herald* quelques détails nouveaux sur la situation du général Walker, à la date du 9 août :

« Un corps considérable de troupes du San-Salvador et du Guatemala se trouvait à Léon, sous le commandement du général Cabanano.

» De nombreuses désertions avaient eu lieu dans l'armée de Walker ; une compagnie entière l'avait abandonné.

» Le colonel Salizar, convaincu de trahison envers le gouvernement, a été fusillé. On dit que parmi ses papiers on en a trouvé de très-compromettants pour le consul anglais à Léon.

» Une lettre particulière de Grenada, du 15, porte que M. Livingston, consul des Etats-Unis à Léon aurait été fusillé par représailles pour la mort du colonel Salizar.

» M. Appleton Oaksmith a été nommé ministre du Nicaragua à Washington. »

NOUVELLE-GRENADE. — Les dernières nouvelles de la Nouvelle-Grenade seraient de nature à faire présager des troubles prochains. Nous lisons, en effet, dans le *New-York-Herald*, du 30 août :

« Nos derniers avis d'Aspinwal, sont du 19 courant. La masse des habitants de l'isthme était mécontente et l'on s'attendait à de sérieux événements. Le mécontentement est causé par la récente élection du gouverneur Calvo que l'on dit avoir été obtenue

FEUILLETON

LES ZOUAVES.

(Suite.)

La tribu des Zouaouas avait été très-éprouvée dans les dernières luttes. Bon nombre de ses membres étaient tombés sur le champ de bataille ; quelques-uns, même des plus illustres, étaient restés en notre pouvoir, et si le souvenir de leurs revers entretenait chez eux une profonde irritation, l'éloignement de leurs chefs prisonniers devait les rendre plus accessibles à des propositions d'échange, dans lesquelles Henry et le sergent ne manqueraient pas d'être compris. — Cette perspective l'avait aidé à prendre son mal en patience ; le sergent partageait son espoir ; et, malgré les traitements auxquels il était en butte, il avait su conserver sur lui-même assez d'empire pour ne point s'abandonner à une colère qui eût pu leur être funeste à tous deux.

Cependant la possibilité d'une fuite prochaine le tentait bien davantage encore, et, bien qu'il y eut des dangers sans nombre attachés à une pareille entreprise, il n'avait pas hésité un instant à en accepter toutes les chances. Depuis quelques mois, son regard n'avait pas franchi l'horizon borné d'une rue étroite et sombre. Le souvenir de Blanche était bien venu le visiter souvent dans sa solitude ; mais, au lieu de calmer son agitation,

ce souvenir avait rendu ses regrets plus vifs, et plus ardent son désir de recouvrer la liberté !...

Henry était d'une nature impressionnable et tendre ; un isolement trop prolongé eût fini par aigrir son caractère et le rendre irritable ; il avait singulièrement besoin de sympathies ; il regrettait la gaieté de Polyte, la vivacité spirituelle, quoique un peu brutale, de Cathérine, la bonne humeur de ses camarades, le mouvement des camps, le hasard des combats, toute cette fantasmagorie de la guerre qui avait jusqu'alors tenu son esprit en éveil et cicatrisé peu à peu les blessures d'un amour brisé. — Le sergent était trop monotone ; il avait vieilli sous le harnais, il n'avait que l'originalité du soldat ; à lui aussi il manquait le contact pour faire jaillir la saillie ; il conservait bien encore son insouciance, mais sa gaieté perdait chaque jour de sa flamme et de son éclat.

La fuite pouvait seule les rendre tous deux à la vie d'autrefois.

La fuite ! c'est-à-dire la liberté, l'air, le soleil, la vie enfin ! Qu'importait le danger ; ils en avaient défié bien d'autres ; et qui sait d'ailleurs si l'espèce d'oubli dans lequel on les avait laissés ne devait pas avoir un terme prochain ? Plus d'une fois déjà on les avait menacés de la mort ; mieux valait donc prendre résolument son parti et ne pas attendre que leurs geôliers les prévinsent.

Henry en était là de ses réflexions et de ses rêves quand la porte de sa chambre s'ouvrit tout-à-coup et

donna passage à une sorte de fantôme vêtu d'un burnous blanc, qui s'avança vivement vers lui.

Le jeune zouave se leva à moitié.

— Qui va là ? cria-t-il d'un ton ferme et résolu.

— Est-ce vous, Henry ? répondit une voix de femme.

— Que voulez-vous ?

— Je viens vous voir.

— Mais qui êtes-vous donc ?

Et, en parlant ainsi, Henry chercha aux pâles et mourantes clartés de sa lampe fumeuse, à reconnaître la femme qui venait d'entrer.

Pour toute réponse, celle-ci écarta les plis épais de son kaïk, et laissa voir son visage.

— Meryem ! s'écria Henry en tendant vers la jeune fille ses deux mains émuës et tremblantes.

— Moi-même... répondit la bohémienne avec un doux regard.

— Vous êtes donc à Kuélaa ?

— Depuis que je vous ai quittée.

— Mais votre frère ?

— Il était au Djebel-Pharaoun.

— Et Bel-Kadi ?

— Il l'a suivi...

— Mais comment avez-vous appris ?

Meryem sourit et serra les mains du jeune homme avec une tendre affection.

par la fraude. On assurait que les mécontents s'opposeraient par la force à l'installation du gouverneur. Le congrès a décrété de refuser des indemnités aux étrangers qui ont éprouvé des pertes par suite des mouvements révolutionnaires du pays. »

MEXIQUE. — Nous lisons dans le *New-York-Herald*, du 30 août, les nouvelles suivantes du Mexique :

« Par télégraphe de la Nouvelle-Orléans nous avons des dates de Vera-Cruz, du 22 de ce mois. »

« Le gouvernement mexicain surveillait avec soin ceux qui font partie de l'expédition du Tehuantepec dans la crainte que ce soient des filibustiers. »

« Le pays était assez tranquille, excepté dans les Etats du Nord où les Indiens commettaient de terribles brigandages. Le général Vidauri a saisi cette occasion pour appeler à son aide la population de Zacatecas qu'il s'engage à défendre contre les sauvages. »

« Par les journaux de Monterey nous apprenons que Vidauri a lancé une nouvelle proclamation dans laquelle il déclare que la province qu'il gouverne est libre et indépendante du pouvoir despotique de Mexico. »

« Cette proclamation a été bien accueillie à Monterey; mais a causé une forte panique sur la frontière. »

« D'après le *Flag* de Bronsville, on ne savait pas encore si l'Etat de Tamaulipas se joindrait au Nouveau-Léon; mais ajoute le *Flag*, il ne serait pas difficile au général de s'emparer des principales villes et de se les soumettre. Le succès de Vidauri dépendra des premiers engagements. Le mouvement peut devenir une guerre d'amour-propre local des habitants de la frontière contre ceux de l'intérieur, et pourrait amener une dissolution de la fédération mexicaine et peut-être même l'annexion aux Etats-Unis. »

INDE ET AUSTRALIE. — Une dépêche télégraphique adressée au *Times* annonce que le navire *Australia* est arrivé à Trieste le 10 septembre, apportant les nouvelles suivantes de l'Inde et de l'Australie :

Dans l'Inde, on négociait un traité avec les Momunds, qui, jusqu'à présent, ont été les seuls perturbateurs de la paix sur la frontière nord-ouest. La garde de Burmah doit être confiée à l'armée de Madras.

Oude est parfaitement tranquille, et les troupes d'occupation que nous y entretenons devaient être diminuées.

En Chine, les rebelles se sont emparés de Tanyang, le 6 juillet, ce qui les rapproche très près de Souchow, capitale de la province et principale voie du commerce de Shanghai. La flotte impériale, composée de quarante voiles, est bloquée au-dessus de Nankin et dans le voisinage de cette ville. M. Howard-Cuningham avait été tué par les Chinois.

Nous apprenons de l'Australie, que des pluies abondantes étaient venues entraver les travaux des chercheurs d'or; cependant la quantité d'or produite continuait d'être considérable. La quantité totale reçue à Melbourne, sous escorte depuis le commencement de l'année, jusqu'au 19 juin, dépassait 900,000 onces.

Le *Joseph Tarratt* était parti de Melbourne pour

Liverpool, emportant 21,000 onces d'or. Pendant la semaine finissant au 19 juin, 58,000 onces avaient été embarquées, en grande partie à bord du *Sardinian* qui devait partir pour Liverpool le 25 juin.

Nous apprenons de la Nouvelle-Zélande que, le 3 mai, les naturels de Marananki avaient eu un engagement contre les troupes anglaises, et qu'il y avait dix-huit hommes tués ou blessés. On avait découvert de l'or dans le voisinage de Nelson et une veine considérable de cuivre à une élévation de dix-huit cents pieds sur *Doo-Mountain*. A Wellington, un incendie avait détruit des propriétés estimées 25,000 liv. st.; elles n'étaient pas assurées.

AFRIQUE FRANÇAISE.

Le maréchal ministre de la guerre a reçu le rapport suivant, daté d'Alger, le 6 septembre :

Monsieur le maréchal,

Depuis quelque temps, l'agitation des tribus du cercle de Dra-el-Mizan devenait de plus en plus grande; elle menaçait de se généraliser sous l'influence active du marabout Si-el-Hadj-Amar. Je dus donc, ainsi que je vous en ai rendu compte, ordonner une concentration de troupes.

J'ai eu d'autant plus à me louer d'avoir pris ce parti, que le mouvement insurrectionnel commençait à déborder le cercle de Dra-el-Mizan, et qu'il pouvait compromettre la sécurité de ce poste. Mais la rapide apparition de nos premières troupes, ayant même la réunion des colonnes, n'a pas tardé à produire l'utile effet que j'en attendais, et le succès obtenu le 2 septembre, dans une première rencontre avec les contingents ennemis, a déjà changé la situation des choses autour de Dra-el-Mizan.

M. le chef de bataillon Beauprêtre, commandant le cercle, avait reçu l'avis que le marabout El-Hadj-Amar, suivi de nombreux contingents, s'était mis en marche sur Dra-el-Mizan, annonçant hautement l'intention d'incendier le village et les meules de foin groupées autour de la maison de commandement. Le poste avait reçu, pendant la nuit du 1^{er} au 2 septembre, un renfort de six compagnies du 45^e de ligne et d'un escadron du 1^{er} chasseurs d'Afrique.

Le 2, au point du jour, la marche de l'ennemi fut signalée, et le commandant Beauprêtre prit immédiatement ses dispositions. Un rideau de tirailleurs fut placé en avant du village et des établissements de Dra-el-Mizan, et les goums, sous les ordres du lieutenant Noirtin, furent établis au pignon de Tachentirt.

Les goums avaient reçu l'ordre de céder successivement et de se retirer, de manière à ne pas gêner l'action de nos troupes, qui avaient été massées et dérobées à la vue de l'ennemi.

Les contingents kabyles, évalués à 6 ou 7,000 hommes, se précipitèrent sur nos goums, couronnèrent le pignon de Tachentirt, et descendirent avec confiance les pentes qui mènent à la maison de commandement.

A ce moment la charge est battue; le bataillon du 45^e de ligne, vigoureusement conduit par son commandant, M. Rochetio, court à la baïonnette sur l'ennemi et s'établit sur le pignon, pendant que

l'escadron de chasseurs, commandé par le capitaine Guyot, s'élançait vivement du côté de la route et se jette au milieu des masses kabyles.

Pendant ce temps, le général Gastu, que j'avais fait venir de Médéah pour prendre le commandement des troupes, s'avancait vers Dra-el-Mizan avec une colonne. En entendant la fusillade, il précipite sa marche et arrive avec sa cavalerie sur le théâtre du combat.

L'ennemi, surpris, déconcerté, croyant sans doute avoir affaire à des troupes beaucoup plus nombreuses, fut dans toutes les directions, sans essayer même de résister, et il est poursuivi au-delà de Tachentirt, laissant entre nos mains 40 morts, 32 prisonniers et 200 fusils. De notre côté, nous n'avons eu que quelques blessés, grâce aux sages dispositions prises par le commandant Beauprêtre, et si heureusement complétées par l'arrivée soudaine du général Gastu.

Ce succès est d'une importance réelle au point de vue politique; il a puni l'insolence de l'ennemi et il répond heureusement aux mensonges du marabout El-Hadj-Amar, qui avait fait croire aux Kabyles que nous n'étions plus en force pour repousser leurs attaques.

« Aumale, le 5 septembre, onze heures trente minutes du matin. »

« Hier jeudi, 4 septembre, les insurgés ont été battus complètement par la garnison de Dra-el-Mizan; pendant que M. le général Gastu était allé faire une reconnaissance à Bordj-Boghini, les Kabyles croyaient Dra-el-Mizan dégarni de troupes. »

« Les pertes des insurgés ont été considérables. »
« Cette dépêche constate un nouveau succès pour nos troupes. »

« Veuillez agréer, etc. »

« Le maréchal de France, gouverneur général de l'Algérie, RANDON. »

FAITS DIVERS.

L'Empereur travaille beaucoup à Biarritz. Tous les travaux lui sont envoyés des divers ministères à l'exception du service des pétitions, nous disons service, car il est impossible de se faire une idée de la quantité de demandes de toute nature adressées journellement à l'Empereur. Nous en donnerons une idée par le seul fait que voici : On a été obligé, à l'administration de la liste civile, de désigner un employé spécial qui est chargé seulement de lire les pétitions en vers qui sont toutes adressées à l'Empereur, et cet employé a beaucoup de travail quoi qu'il y ait, en outre, un bureau chargé des pétitions ordinaires.

— Triste nouvelle! le ver à soie est malade, ni plus ni moins que le raisin et la pomme de terre; l'oïdium s'est emparé de cet intéressant insecte; en un mot, la récolte des cocons a fait four; d'où il suit que le prix de la soie vient d'augmenter de plus de moitié. L'hiver prochain, la moindre robe de gros de Naples va revenir à cent écus; une robe de moire antique sera l'affaire d'un billet de 500 francs au bas mot, et encore n'est-il pas bien sûr qu'il y en ait pour tout le monde. Le bruit court, aux Villes de France, que les prophètes ont prédit, pour l'an 1857, une disette de moire antique.

— Je vous ai vu le jour même de votre arrivée à Kuélaa, répondit-elle; mais je savais à quelle haine vous alliez être en butte, et, pour ne pas perdre aucune des chances qui pouvaient s'offrir de vous être utile, j'ai dû dissimuler jusqu'à présent... De cette manière, j'ai réussi à détourner tous les soupçons, et aujourd'hui j'ai pu venir vers vous sans craindre de vous compromettre.

Henry remercia la jeune fille du regard.

— Vous êtes bonne et dévouée, dit-il d'un accent pénétré, et, pour cette affection que vous m'avez vouée, je n'aurai jamais assez de toute ma reconnaissance; mais laissez-moi vous dire, Meryem, que vous avez agi avec imprudence, et, qu'en cherchant à nous être utile, vous vous exposez vous-même aux plus grands dangers... Le sort nous a trahis: il est plus fort que nous; que voulez-vous y faire? — Nous ne nous laissons point abattre cependant; mais si nous échouons, au moins, n'aurons-nous compromis que nous-mêmes.

Meryem écoutait Henry avec inquiétude; quand il eut fini de parler, elle jeta un regard soupçonneux autour d'elle.

— Quel dessein avez-vous donc formé? demanda-t-elle à voix rapide et basse.

— Nous voulons fuir, répondit Henry.

— Avec le sergent?

— C'est lui qui m'y a invité.

— Mais c'est vous perdre?

— Peut-être!...

— Vous êtes entourés d'espions?

— Je les ai vus.

— Vous serez dénoncés avant même que vous ayez dépassé la dernière maison de Kuélaa?

— Dieu nous protégera.

Meryem eut un geste plein de noblesse et de simplicité.

— Dieu est grand! répondit-elle en levant son bras vers le ciel; mais il ne veut pas que les hommes tentent ainsi la mort... Henry, croyez-moi, votre projet est insensé.

— Cependant nous y sommes résolus.

— Mais quel chemin voulez-vous suivre?

— L'Oued Beni-Hamadouche.

— Malheureux!...

— Qu'avez-vous?

— L'Oued coule au fond d'un ravin dangereux: les habitants de Kuélaa eux-mêmes ne se hasardent qu'en tremblant dans le sentier qui y conduit, et ce que ces hommes osent à peine faire le jour, vous voulez le tenter la nuit?

— A tout prix, je veux quitter cette prison.

— Et moi aussi, Henry, je veux que vous la quittiez; moi aussi je veux vous rendre à la liberté, et vous remettre dans le chemin au bout duquel l'amitié et l'amour vous attendent. Il y a quinze jours déjà que je m'occupe de votre évasion.

— Est-ce possible?

— Oui, depuis que je vous ai vu, cette pensée ne m'a pas quittée; j'ai corrompu les uns, j'ai attendri les autres, j'ai préparé avec soin toutes les voies, et aujourd'hui je crois avoir réussi.

— Et nous pourrions fuir?

— Avant huit jours.

Henry baisa avec transport les mains de la jeune fille; mais cette dernière ne souriait même plus; elle était devenue grave et sérieuse, son cœur battait violemment, et ses mains tremblaient dans celles du zouave. — Un aveu était près de s'échapper de ses lèvres, et, cet aveu, elle n'osait le faire.

— Seulement, dit-elle enfin après quelques minutes de silence données à l'hésitation et à la crainte, j'ai une recommandation à vous adresser, et il faut que vous me promettiez d'avance d'y souscrire.

— Qu'est-ce donc? fit Henry, étonné du changement subit qui s'était opéré dans l'attitude de la jeune fille.

— Vous me le promettez?... insista cette dernière.

— Sans doute.

— Eh bien, il ne faut parler à personne de ce projet.

— A personne?... Mais à qui voulez-vous que je m'en confie?... Je ne connais aucun des habitants de Kuélaa.

— Aussi n'est-ce pas d'eux qu'il s'agit.

— Et de qui donc?

— Le sergent.

— Y pensez-vous?

Que le vin manque, on boit de l'eau; que le pain manque, on s'en console avec la galette du Gymnase ou la brioche de la porte Saint-Denis; mais que deviendrons-nous, juste ciel, si la moire antique vient à manquer? Voilons-nous la face, ô mes amis! et prions Dieu pour le salut de la France et de la moire antique.

Mais voilà qu'il me vient une réflexion. A quelque chose malheur est bon, dit le proverbe. Si la disette de la soie allait avoir pour résultat de réduire quelque peu l'envergure des robes, qui s'en plaindraient? Personne, hormis les couturières et les femmes maigres qui trichent sur la quantité.

Savez-vous, vous autres profanes, ce qu'il entre de mètres de soie dans une robe à volants, par exemple? Vingt-deux mètres, rien que cela.

Un mathématicien de nos amis a eu la fantaisie de supputer ce qui entre de mètres d'étoffe dans la toilette d'une femme. Or, ajouté aux vingt-deux mètres ci-dessus, cinq jupons (c'est le moins qu'on porte dans le monde; le demi-monde va jusqu'à sept), cinq jupons, dis-je, à cinq lés chacun, soit six mètres au moins en moyenne, vous arrivez au chiffre formidable de cinquante-deux mètres de long, quinze pieds plus haut que la colonne Vendôme, y compris la statue de Napoléon.

A propos de toilette, il se prépare une révolution qui va donner du fil à retordre aux marchandes de modes. Quelques femmes, plus sages, ou moins routinières que le vulgaire de leur sexe, se sont avisées de réfléchir que le chapeau étant fait pour couvrir et protéger la tête (voir Aristote, en son chapitre des chapeaux), l'espèce de calotte qui se porte actuellement en équilibre sur la nuque ne remplissait qu'imparfaitement son objet. De cette pensée à celle de la réforme radicale il n'y avait que l'épaisseur d'une tresse de cheveux. Les novatrices, sans se laisser intimider par la crainte du ridicule, ont bravement arboré l'étendard, je veux dire le chapeau de la révolte, dont l'ensemble représente un Panama de paille brune, rehaussé d'une plume de nuance assortie, entourant le pied de la forme et flottant sur le côté. Cela vous a un air mutin et cavalier qui, bien que tempéré par une voilette de dentelle noire qui fait ombre sur le visage, prête à la femme ainsi coiffée la physionomie pittoresque d'une amazone de la Fronde. Laissons à l'œil le temps de s'habituer à ce chisme nouveau, et vous verrez qu'il deviendra la religion de l'année prochaine.

Patience, nous allons voir un de ces matins ces chapeaux *Tom Pouce*, dont les femmes raffolent à l'heure qu'il est, passer à l'état de caricature; car hélas! l'esprit humain est si girouette, ce qui fut la mode d'hier sera le carnaval de demain.

(Maine-et-Loire.)

DERNIÈRES NOUVELLES.

Londres, 15 septembre. — « L'*Africa*, arrivée hier de Liverpool, annonce que le bill relatif à l'armée, sans *proviso* restrictif, a été adopté par les deux Chambres américaines. La session extraordinaire est close. » — Havas.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

M. Quesnay de Beaurepaire, notre compatriote,

— Il faut qu'il ignore...

— Mais il l'apprendra toujours.

— Eh bien... quand vous aurez fui et que vous n'aurez plus rien à craindre, je le lui dirai moi-même.

Henry fit un mouvement de surprise et presque d'épouvante.

— Quand j'aurai fui, répéta-t-il d'un ton de stupéfaction profonde, quand je n'aurai plus rien à craindre... mais lui, Meryem, lui, Simonnet, il ne doit donc pas me suivre?

— C'est impossible! balbutia la jeune fille avec effort.

— Et vous avez cru que j'accepterais?...

— Mais c'est la liberté que je vous offre!...

Henry remua la tête avec découragement.

— Détrompez-vous, Meryem! dit-il d'une voix émue; ce que vous m'offrez serait une lâcheté, et je refuse; vous ne m'avez pas compris, si vous avez cru que je pourrais accepter une chance de fuite que le sergent ne devait pas partager... Nous sommes étroitement liés l'un à l'autre par une infortune commune: nous partirons ensemble ou nous mourrons ensemble!... N'essayez donc pas de me tenter davantage par la perspective d'une liberté que je repousse; abandonnez-nous sans regret au sort qui nous attend et que nous saurons supporter dignement; mais croyez bien, quoi qu'il arrive, que je conserverai de vous un souvenir qui ne me quittera de longtemps...

(La suite au prochain numéro.)

lieutenant aux voltigeurs de la Garde, vient d'être décoré par le Sultan de l'ordre de Medjidid.

M. Quesnay était attaché autrefois au 43^e de ligne qui a pris une part si glorieuse dans la guerre d'Orient.

Par décret du 8 septembre, est nommé: suppléant du juge de paix du canton de Beaufort, arrondissement de Baugé (Maine-et-Loire), M. Chapin (Jean-Louis-Gustave), notaire, licencié en droit, en remplacement de M. Goy, démissionnaire.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire*:

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

Session de 1856.

Nous empruntons au procès-verbal du Conseil général les principales décisions qui viennent d'être prises par ce Conseil dans le cours de la session.

Nous avons déjà publié l'exposé de M. le Préfet et le discours d'ouverture de M. Louvet, président du Conseil. Les affaires ont été soumises à des commissions spéciales qui se sont immédiatement mises à l'œuvre. Dès le premier jour de la session, le Conseil vote successivement et sans discussion les crédits ci-après, conformément aux dispositions de M. le Préfet et à l'avis de la deuxième commission.

Frais d'illumination et de décoration des édifices départementaux les jours de fêtes publiques 800 fr.

Frais de casernement de gendarmerie 36,055

Le rapporteur fait observer que l'augmentation de 1,125 fr., sur le chiffre voté pour l'exercice de 1856, s'explique par l'établissement aux Justices, commune d'Angers, d'une brigade rendue nécessaire après la tentative insurrectionnelle du mois d'août 1855, par l'augmentation qu'ont subie certains loyers et par la substitution de l'éclairage au gaz à l'éclairage à l'huile dans la caserne de gendarmerie d'Angers.

Cour d'assises et tribunaux.

1^o Éclairage des bâtiments et réparations locatives 150 fr. »

2^o Loyers et frais de baux de bâtiments qui n'appartiennent pas au département: tribunaux de Saumur et de Beaupreau 727 86

3^o Frais d'entretien du mobilier de la Cour d'assises et des tribunaux (non compris le greffe et ses accessoires) 800 »

Ces trois dernières sommes ne sont que la reproduction de celles portées aux années précédentes.

4^o Achat et renouvellement du mobilier (objets indispensables):

Acquisition de chaises pour la salle d'audience, d'une glace, de petits rideaux pour le parquet du tribunal de Beaupreau 277 »

Remplacement de rideaux à la chambre d'instruction du tribunal de Baugé 100 »

5^o Frais de vente de mobilier hors de service » »

6^o Menues dépenses et frais de parquet de la Cour d'assises et des tribunaux 8,950 »

7^o Menues dépenses et frais de justice de paix 1,790 »

Ces deux articles sont établis suivant les fixations de M. le ministre de la justice.

Total du sous-chapitre 12,794 86

Frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien du corps-de-garde de la Préfecture 580 fr.

Le Conseil vote ensuite, sur la proposition de M. le Préfet et conformément à l'avis de la deuxième commission:

Un secours de cent francs en faveur de mademoiselle Fricard, portière pendant quarante ans de la prison d'Angers 100 fr.

Un secours de deux cents francs en faveur du sieur Gros, dit Forton, ex-gardien-chef de la prison de Beaupreau, qui, à raison d'une grave maladie des yeux, n'a pu compléter les quinze ans de service nécessaires pour obtenir une pension de retraite 200 fr.

Le conseil d'arrondissement de Baugé demande une somme de 200 fr. pour divers travaux dans la caserne de gendarmerie de cette ville; lesquels consisteraient dans le carrelage d'une chambre à coucher, située au-dessus de l'infirmerie, la tapisserie de cette pièce, ainsi que de celle du maréchal-logis, la confection d'un évier dans une autre chambre. M. le Préfet se réservant de faire examiner l'état des lieux et déclarant que si quelques-uns

des travaux demandés étaient indispensables, il y serait pourvu sur les fonds d'entretien, il n'est accordé aucune allocation.

(La suite au prochain numéro.)

Pour la chronique locale:

P.-M.-E. GODET.

COLLÈGE DE SAUMUR.

Par arrêté ministériel, les écoles primaires supérieures annexées aux lycées et aux collèges de l'Empire prennent la dénomination de cours spéciaux primaires dont les maîtres sont assimilés pour le rang et pour le titre aux autres professeurs de ces établissements.

Les parents qui destinent leurs enfants à l'agriculture, au commerce, à l'industrie, au notariat, etc., trouveront dans la nouvelle organisation de l'enseignement spécial primaire des avantages incomparables.

Quant au Collège de Saumur, dont la bonne réputation s'étend chaque jour, on peut être certain que rien n'y sera négligé pour donner un égal élément de succès aux deux degrés d'instruction qui vont marcher de front, établis l'un et l'autre sur des bases solides qui ne laisseront plus rien à désirer.

Chaque cours spécial primaire sera divisé en deux sections et dirigé par un maître particulier pour toutes les branches de l'enseignement.

Le premier cours restera confié à M. Détriché, qui avec le Principal aura aussi la haute surveillance des cours intermédiaires confiés à des maîtres choisis parmi les élèves de l'École normale d'Angers.

Le troisième cours formera une petite classe élémentaire préparatoire où les jeunes enfants seront reçus depuis l'âge de sept ans accomplis, et seront l'objet des soins les plus assidus de la part de l'administration.

Un programme d'enseignement sera réglé à l'usage de chacun de ces cours gradués, et pour éviter le trop grand nombre, si funeste aux progrès de tous, chaque section sera composée de vingt élèves seulement, sans aucune autre admission, quand les cadres se trouveront remplis.

M. l'Aumônier qui réside au Collège continuera à prodiguer ses soins à tous les enfants admis dans l'Établissement.

Les prix, pour les différents cours de l'instruction primaire et pour la classe de huitième, sont considérablement diminués, ils sont établis ainsi qu'il suit:

Prix de la pension, par an 400 fr.
 Prix de la demi-pension, par an. 200
 Prix de l'externat pour les cours supérieurs, par mois. 5
 Prix de l'externat pour la petite classe préparatoire, par mois 4

Nota. — Rien n'est changé pour les autres conditions établies dans le prospectus du Collège, et les prix pour l'instruction secondaire ne subissant aucune modification, les frais d'enseignement étant beaucoup plus considérables que pour l'instruction primaire.

La rentrée est fixée pour les pensionnaires au 6 octobre, et pour les autres élèves au matin, 7 octobre. Saumur, le 15 septembre 1856.

Le Principal, CH. CHANSON.

TAXE DU PAIN du 16 Septembre.

Première qualité.
 Les cinq hectogrammes 24 c. 16 m.
 Seconde qualité.
 Les cinq hectogrammes 21 c. 66 m.
 Troisième qualité.
 Les cinq hectogrammes 19 c. 16 m.

Marché de Saumur du 13 Septembre.

Froment (hec. de 77 k.) 28 46	Graine de luzerne. —
2 ^e qualité, de 74 k. 27 55	— de colza . . . 28 —
Seigle 21 20	— de lin . . . 25 —
Orge 19 20	Amandes en coques (l'hectolitre) . . . —
Avoine (entrée) . . . 9 75	— cassées (30 k) 90 —
Fèves. 17 20	Vin rouge des Cot., compris le fût, 1 ^{er} choix 1855. —
Pois blancs. 36 —	— 2 ^e — . . . 110 —
— rouges 36 —	— 3 ^e — . . . 100 —
— verts —	— de Chinon. . 110 —
Cire jaune (30 kil) . 160 —	— de Bourgueil . 120 —
Huile de noix ordin. 110 —	Vin blanc des Cot., 1 ^{re} qualité 1855. —
— de chenevis. . 60 —	— 2 ^e — . . . 90 —
— de lin. 58 —	— 3 ^e — . . . 80 —
Paille hors barrière. 56 —	
Foin 1855. id 104 72	
Luzerne. —	
Graine de trèfle. . . —	

BOURSE DU 15 SEPTEMBRE.

5 p. 0/0 hausse 05 cent. — Ferme à 70 75

4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Ferme à 92 50.

BOURSE DU 15 SEPTEMBRE.

5 p. 0/0 baisse 25 cent. — Ferme à 70 50.

4 1/2 p. 0/0 baisse 50 cent. — Ferme à 92

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commis-
saire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIERE

Le mercredi 17 septembre 1856, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, chez le sieur LOUIS-PETIT, marchand d'huîtres à Saumur, rue Beaurepaire, n^o 10, à la vente publique aux enchères de tout le mobilier garnissant la maison.

Il sera vendu :

Plusieurs lits, conettes, draps, rideaux, couvertures, couvre-pieds, serviettes, essuie-mains, effets à usage d'hommes et de femmes, armoires, commodes, tables, chaises, glaces, batterie de cuisine, bouteilles et barriques vides et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. %.

A VENDRE UNE MAISON,

Sise Grand'Rue, n^o 26.

S'adresser à M. BOULISSIÈRE, propriétaire de la maison. (533)

A LOUER

Présentement.

Une MAISON, sise au Font-Fou-chard, occupée par M^{me} veuve Aubelle. S'adresser à M^{me} AUBELLE.

A VENDRE FONDS DE QUINCAILLERIE ET MÉTAUX,

A Poitiers (Vienne), au centre de la ville.

Gros et demi-gros. — Bonne clientèle.

Bail au gré de l'acquéreur.

Facilités pour les paiements.

S'adresser, à Poitiers, à M^e GIRARD DE SOUBEYRAND, notaire, successeur de M. Marganne. (509)

A LOUER

Présentement,

Une MAISON, située à la Croix-Verte.

Et à CÉDER,

LE FONDS DE MERCERIE
Et d'ÉPICERIE qui y est établi.

S'adresser à M. DESCHAMPS fils.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire
à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON,

A Saumur, rue du Portail-Louis, 44. S'adresser audit notaire. (529)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Une MAISON, parquetée, avec cour et JARDIN, rue Saint-Lazare.

S'adresser à M^{me} LEROY, à côté, ou à M. SERGÉ, rue d'Orléans. (452)

CHANGEMENT de DOMICILE.

L'Etude de M^e BODIN, avoué, successeur de M. LECOY, est transférée rue d'Orléans, 66.

A Céder de suite

UN OFFICE D'HUISSIER,

Dans un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saumur.

S'adresser à M^e AUDOUIN, notaire à Nueil (Maine-et-Loire). (500)

A CÉDER

DE SUITE,

UN ÉTABLISSEMENT DE SELLERIE
ET CARROSSERIE,

Situé à Saumur, rue d'Orléans, n^o 59. S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

Découverte incomparable par sa vertu.

EAU TONIQUE

PARACHUTE DES CHEVEUX

De CHALMIN, chimiste.

Cette composition est infaillible pour arrêter promptement la chute des cheveux; elle empêche la décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières grasses et pellicules blanches; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux, les fait épaissir et les rend souples et brillants, et empêche le blanchiment; GARANTIE. — Prix du flacon 5 francs.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 49. — DÉPÔT à Saumur, chez M. Eugène Pissot, et chez M. BALZEAU, parfumeurs, rue St-Jean. PRIX DU POT : 3 FR. (292)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

HYGIÈNE, PRODUCTION SANITAIRE.

VINAIGRE ORIENTAL, ED. PINAUD,

N^o 298, rue Saint-Martin, à Paris.

PRIX DU FLACON : 1 F. 50 C.

Délicieux cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-recherché par son parfum sanitaire et rafraîchissant, très en usage dans les pays ORIENTAUX, où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène Pissot, rue Saint-Jean. (271)

ÉTUDE

SUR LA CHARITÉ CHRÉTIENNE

Par F. DABURON,

Juge au Tribunal civil de Saumur et membre du Conseil général.

A Saumur, chez tous les Libraires;

A Angers, chez MM. COSNIER ET LACHÈSE, LAINÉ et BARRASSÉ;

A Paris, chez M. LECOFFRE, rue du Vieux-Colombier, 29. (528)

PILULES DE VALLET.

Approuvées par l'Académie impériale de médecine.

Les médecins les ont adoptées depuis plus de quinze ans, pour guérir les pâles couleurs, les pertes blanches, et pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques.

AVIS. — Les tribunaux ont condamné l'usurpation qui avait été faite par quelques personnes, de mon nom de Vallet pour vendre les pilules ferrugineuses dont je suis l'inventeur, et que je prépare moi-même par des procédés qui me sont propres.

En donnant cet avis, mon but est de garantir le public contre les contrefaçons et les imitations qui pourraient encore exister en France et à l'étranger.

Tout consommateur devra donc s'assurer que les flacons sont scellés de mon cachet, et que l'étiquette porte ma signature: VALLET.

Une instruction est jointe à chaque flacon. — Dépôts à Paris, rue Caumartin, 43; à Angers, chez M. MENIÈRE, ph.; Beaufort, MOUSSU, ph.; Châlons-sur-Loire, GUY, ph.; Châteaufort-sur-Sarthe; HOSSARD, ph.; Cholet, BONTEMPS, ph.; Saumur, BRIÈRE, ph.; Saint-Florent-le-Vieil, MAUSSON, ph.; Doué-la-Fontaine, PELTIER, ph. (26)

HYGIÈNE DE LA CHEVELURE

LIPAROLÉ-TONIQUE

Seul Cosmétique garanti infaillible pour arrêter la chute des cheveux et les faire pousser en très-peu de temps.

Préparé par CHARDIN, parfumeur, 12, rue du Bac, à Paris.

ARTICLES SPÉCIAUX ET RECHERCHÉS.

ÉMULSION-BALSAMIQUE pour blanchir et adoucir le teint et effacer les taches de rousseur.

COLD CREAM.

VELOUTINE DE VIOLETTE nouvelle Pâte pour adoucir la peau et prévenir les gerçures.

VIOLETTINE DE VIOLETTE pour faire briller les cheveux et les rendre souples.

EXTRAITS POUR LE MOUCHOIR à toutes les odeurs.

EAU DE TOILETTE CHARDIN ET EAU DE VERVEINE DES INDES

SAVONS { aux fleurs de Magnolia, aux fleurs de Pêcher, et au Miel.

DÉPÔTS DANS TOUTES LES VILLES DE FRANCE,

A Saumur, chez M. BALZEAU, coiffeur de l'École de cavalerie.

On y trouvera également tous les articles de parfumerie de la maison CHARDIN.

LOTÉRIE DE S^{TE}-CATHERINE-DE-FIERBOIS, A TOURS.

Prix du Billet 50 centimes. — Au bureau du journal et chez M. LECOTTIER, relieur, rue du Petit-Maure. (283)

USINE HYDRAULIQUE DE NOISIEL-SUR-MARNE.

MÉDAILLES D'OR ET D'ARGENT.

AVIS.

Le succès du *Chocolat Menier* suit toujours une marche ascendante. La fabrication loyale et très-soignée de ce produit, ses qualités alimentaires spéciales, le font rechercher autant par les malades que par les vrais amateurs de Chocolat. Cette préférence est bien légitimement due à la maison Menier, qui l'emporte sur toute autre fabrique par sa longue expérience et par une habileté bien reconnue à perfectionner les produits qu'elle livre au public.

Pour éviter les pièges de la contrefaçon, il faut n'avoir confiance qu'aux tablettes portant le nom *Menier*, lisiblement écrit sur une étiquette à quatre médailles.

Prix : 1 fr. 90 c. — 2 fr. 20 c. — 2 fr. 50 c. — 3 fr. et 3 fr. 50 c. le 1/2 kil.

Le *Chocolat Menier* se trouve dans toutes les villes de France et de l'étranger. (432)

Bureaux, à Paris, 29, rue Sainte-Anne.

MONITEUR DES TRIBUNAUX

CIVILS, ADMINISTRATIFS, CRIMINELS, DE COMMERCE ET DE PAIX

(Journal judiciaire du Dimanche)

Dans tous les numéros : PETITE GAZETTE DU PALAIS, par M. FRÉDÉRIC THOMAS, auteur des PETITES CAUSES CÉLÈBRES.

DÉPARTEMENTS : Un an, 12 fr. ; six mois, 6 fr. ; trois mois, 3 fr. 50. — Envoyer franco un bon sur la poste ou s'adresser aux libraires et aux messageries.